

## 1

### Qu'est ce que le Conseil Municipal ?

- a** **Une assemblée qui réunit les conseillers municipaux :**  
les conseillers municipaux sont élus par la population de la ville lors des élections municipales.

Le Conseil municipal est l'assemblée d'élus qui est chargée de gérer les affaires d'une commune.

Le Conseil municipal est présidé par le Maire qui est élu par le Conseil, au scrutin majoritaire uninominal. L'élection des Adjointes a lieu lors d'un scrutin de liste à la majorité absolue.

Le Conseil municipal a une compétence générale pour la gestion des affaires de la commune, sauf lorsqu'un texte en charge spécifiquement le Maire ou une autre autorité administrative. Il doit se réunir au moins une fois par trimestre, ou sur demande motivée d'au moins un tiers de ses membres.

#### Principales compétences du Conseil municipal :

- vote du budget communal et des taux d'imposition locale,
- création et suppression des emplois d'agents communaux,
- autorisation d'acquisitions et de cessions de biens communaux,
- approbation des emprunts de la commune,
- vote des subventions,
- fixation des tarifs des services communaux et du stationnement sur la voie publique,
- adoption du plan local d'urbanisme,
- implantation des écoles primaires et maternelles publiques...

Le contrôle des actes du Conseil Municipal a lieu à posteriori, par le Préfet qui ne statue que sur la légalité des décisions prises. En outre, un contrôle financier est exercé par la Chambre Régionale des Comptes.